



Refus d'embarquement à cause d'une carte d'identité périmée

Par **domino_old**, le **05/10/2007** à **20:50**

une agence de voyage peut elle être tenue responsable si elle n'a pas vérifiée la validité d'une carte d'identité et que la personne a été refoulée a l'aéroport lors de l'embarquement et voit donc son voyage annulé. merci par avance.

Par **ly31**, le **06/10/2007** à **15:58**

Bonsoir,rnrnJe pense que dans ce litige vous êtes seul (e) a être tenu (e) responsable, à vous de vérifier la date de validité de votre carte d'identité, de votre passeport ...rnrnJe vous souhaite une bonne fin de journée
rnrnly31